
**Rapport de la Commission des finances du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR18.06PR
concernant
les comptes pour l'année 2017**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé les 14 et 28 mai ainsi que les 6 et 11 juin 2018 pour examiner les comptes 2017.

Elle était composée de Messieurs Jean-Claude DYENS, Thierry GABERELL, Olivier JAQUIER, Laurent ROQUIER, Ervin SHEU, Roland VILLARD, remplacé par M. Roger GYGAX les 14 et 28 mai ainsi que le 11 juin, et du soussigné, président, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de MM. Jean-Daniel CARRARD, Syndic, et Fabrice WEBER, Chef du service des finances. Nous les remercions pour les informations claires et détaillées qu'ils ont fournies à la Commission.

La Commission a pris connaissance du rapport complet et du rapport succinct relatif à la vérification des comptes annuels établis par la fiduciaire BDO SA.

Résultat de l'exercice

L'exercice 2017 se solde par un bénéfice net de CHF 31'791.- alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 3.2 millions.

Par rapport aux comptes 2016, on note les différences principales suivantes :

Charges

Fonds

Il n'y a aucune attribution aux au fonds, sauf celles qui sont obligatoires, essentiellement pour le fonds d'épuration des eaux usées. A cela s'ajoute une provision supplémentaire pour les débiteurs douteux en lien avec des soucis liés aux revenus fiscaux.

Aides et subventions

L'augmentation est essentiellement liée aux services accrus de la FAJE (Fondation pour l'accueil de jour des enfants).

Participations aux collectivités publiques

Les dépenses pour le SDIS et la STRID ont été moins élevées.

Charges en personnel

Les charges en personnel continuent d'augmenter dans une proportion plus importante que les revenus de la commune. Les charges ont moins progressé (2 % environ en 2017 contre 5.5 % en 2016). Cette progression a été limitée grâce aux économies, en partie involontaires - en relation avec des

engagements retardés et à une inflation minimale, qui limite les adaptations à l'évolution du coût de la vie, comme ces dernières années.

La Commission des finances s'inquiète toutefois des conséquences du renouvellement différé de plusieurs postes sur le bon fonctionnement des services.

Revenus

Prélèvement sur les fonds

Très peu de prélèvements effectués.

Remboursement des collectivités publiques

Apport de la péréquation un peu plus favorable.

Taxes, émoluments et ventes

La baisse du prix du gaz est quelque peu compensée par un dividende extraordinaire de Gaznat.

Recettes fiscales

Pour la première fois depuis longtemps, on constate une diminution des recettes fiscales, difficilement explicable à part la diminution des recettes des personnes morales. Cette situation est grave en soi et inquiétante si cette tendance se poursuit. Dans les autres villes du canton, les recettes fiscales augmentent de quelque 2 à 4 %.

Comme l'an dernier, la capacité contributive des nouveaux contribuables, de CHF 610.- par an environ s'est révélée inférieure à la capacité moyenne des contribuables yverdonnois de CHF 2'200.- par an environ. Seule l'évolution de l'impôt sur les frontaliers évolue positivement de 2.7 à 3 millions de francs.

La valeur du point d'impôt est également en baisse à CHF 24.- par habitant à Yverdon-les-Bains (CHF 25.- en 2016), alors qu'il est stable, à environ CHF 28.- dans le district Jura-Nord vaudois et en hausse dans le canton à environ CHF 42.5.

Investissements

Le total des investissements se monte à 34.784 millions. Il était de 31 millions en 2016.

Il va considérablement augmenter en 2018 avec le plein effet des coûts du Collège des Rives et de la route de contournement.

Les principaux investissements en 2017 concernent :

- 1.8 million pour la surélévation du Collège de la Vilette
- 15.5 millions pour le Collège des Rives et la caserne du SDIS
- 1.1 million pour la rue de l'Industrie
- 3.4 millions pour le réseau de fibre optique.

Les 1.2 million pour la renaturation du ruisseau de Pomy seront très largement récupérés par le jeu des subventions.

Dettes et autofinancement

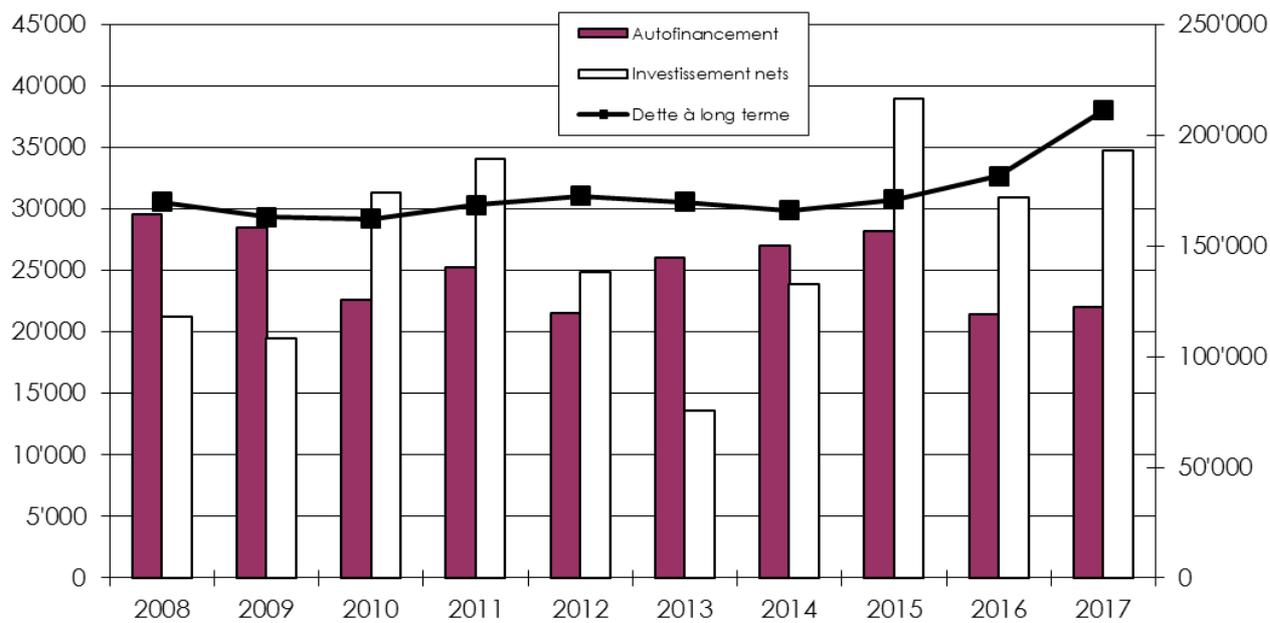
Le total des emprunts à moyen et long terme se monte à CHF 211 millions (181 en 2016). Ce n'est qu'à partir de 2020 que la dette devrait se stabiliser.

L'endettement brut par habitant passe de CHF 7'563.- à CHF 8'678.- et l'endettement net de CHF 4'051.- à CHF 4'528.-

Les intérêts passifs ont heureusement continué de baisser en relation avec l'évolution des taux et le renouvellement des emprunts à des conditions plus favorables.

Le degré d'autofinancement se réduit à 63 % (69 % en 2016 et 72 % en 2015). Cette période d'investissement implique qu'il n'y a quasi pas de marge dans la gestion du ménage communal, avec comme conséquence des problèmes récurrents de trésorerie.

AUTOFINANCEMENT, INVESTISSEMENTS NETS ET DETTE À LONG TERME
(en milliers de francs)



Perspectives

La planification financière fait apparaître le plein effet des importants investissements consentis. Ceux-ci auront également des conséquences importantes sur les frais de fonctionnement, qui ne sont pas entièrement évalués, notamment pour la gestion du Collège des Rives.

Le plus inquiétant est la diminution du revenu de l'impôt ainsi que de la capacité contributive des habitants. C'est une situation difficile, qui aura de graves conséquences si elle se poursuit pendant cette période d'augmentation des charges et des services à assurer par la Ville.

La Commission de finances note également avec inquiétude des retards ou défauts croissants dans le paiement des impôts, ainsi que des factures envoyées par la Ville, avec des charges administratives croissantes pour leur suivi.

Le maintien d'un ménage communal sain et équilibré va être très difficile, d'autant plus qu'il faut s'attendre à une diminution des recettes des personnes morales, en particulier liée aux conséquences de l'entrée en vigueur de la RIE III cantonale, et à des modifications de la péréquation.

Contrôles externes

La COFI note que la Ville a bien tenu compte des quelques observations faites, sur des points plutôt mineurs, par la fiduciaire BDO sur les comptes 2016.

Les seules observations faites sur les comptes 2017 concernent trois factures comptabilisées en 2018 pour des prestations effectuées en 2017. Une procédure a été établie pour assurer que la comptabilisation de toutes les factures porte bien sur la période considérée.

Par ailleurs, un audit a été effectué sur la gestion de l'informatique de la Commune, notamment sur les aspects de sécurité, essentiels notamment pour éviter les transactions frauduleuses aux dépens de la Commune. Les conclusions de l'audit sont bonnes, avec quelques recommandations pour améliorer encore la situation, notamment au niveau de la formalisation et de l'harmonisation des procédures de contrôles.

La Commission des finances apprécie le souci de sécurité au niveau informatique et le mandat donné à une entreprise externe d'évaluer la qualité du système de contrôle interne mis en place par la Ville. Ce travail de vérification est d'autant plus important que les tentatives de tromperies dans le domaine des transactions financières deviennent en effet de plus en plus sophistiquées. Il s'agit donc d'assurer une vigilance constante pour déceler et éviter les tentatives de fraudes.

Commentaires sur les comptes

L'évolution du plan comptable pour ventiler les dépenses de façon plus claire explique certaines différences entre le budget et les comptes, notamment au niveau des amortissements. Par exemple, alors que le budget prévoyait l'amortissement global des bâtiments et ouvrages de génie civil, les comptes différencient l'amortissement des ouvrages de génie civil et de l'assainissement d'une part, des bâtiments et constructions d'autre part.

Notons que tableau des investissements figurant dans les comptes doit être pris dans son ensemble, les dépenses étant ventilées par nature et non par préavis, un chiffre négatif dans la colonne « disponible ou dépassement » ne signifie pas nécessaire un dépassement du budget global d'un préavis. Tous les postes ont été vérifiés par la fiduciaire et mis en corrélation avec les budgets votés.

Le mode de calcul des intérêts internes a également évolué. Il est désormais de 30 % des investissements consentis.

Page	Compte	Intitulé	Commentaire
12	100.4362.00	Remboursement de frais	Facturation de photocopies au greffe.
12	101.4362.00	Remboursement de frais	Somme reçue de l'assurance protection juridique.
14	110.3137.00	Achats destinés à la revente	Achat de cartes journalières CFF (revente sur le compte 110.4356.00)
14	131.3012.00	Personnel auxiliaire	Budget lié au projet d'assurance perte de gain maladie, voir ci-dessous.
16	131.3072.00 131.3079.00	Indemnité décès Indexation pension	Il s'agit de contributions basées sur l'ancien règlement du statut du personnel, qui concernent peu de personnes et diminuent régulièrement.
16	131.4361.00	Remboursement jetons, traitements	L'assurance perte de gain maladie prévue n'a pas pu être conclue, faute de réponse à l'appel d'offres. La Ville continuera d'assumer entièrement ce risque.
18	427.4516.00	Participation du Canton	Subvention cantonale à AggloY en diminution, avec un risque d'être encore réduite à l'avenir.
20	170.4271.00	Produit des locations	Location de la salle Omnisport des Isles, désormais comptabilisée sous URBAT.
22	171.3191.00	Impôts et taxes	Il s'agit de la TVA, payée sur une base forfaitaire.

Page	Compte	Intitulé	Commentaire
42	160.4523.00	Participation de communes	Contribution à l'achat de triporteurs.
46	431.3124.00	Achat de combustibles	La hausse s'explique par deux pleins de citernes la même année.
48	442.4809.00	Prélèvement fonds de réserve	Il s'agit du fonds de réserve prévu pour l'assainissement des sites pollués.
52	500.3652.01	Projets d'établissements	Plusieurs projets, notamment de spectacles, ont pris du retard ou n'ont pas pu être réalisés.
52	516.4522.02	Ecolages communes	L'agrandissement du collège de Chamblon signifie que moins d'élèves se rendent à Yverdon.
62	710.3665.00	Aides aux familles	1'739 familles sur les 1'765 qui y avaient droit ont demandé des bons d'achat introduits parallèlement à la taxe au sac.
66	716.4501.01	Contributions fédérales	Il faut augmenter le taux d'occupation des APEMS (Accueil pour enfants en milieu scolaire) tant pour mieux les utiliser que pour obtenir des subventions fédérales.
72	180	Transports publics	Vu les montants en jeu, il est toujours aussi urgent de conclure un contrat de prestation avec Travys précisant les services attendus par Yverdon-les-Bains
72	182	Vélos en libre-service	Alors que la COFI demandait un meilleur équilibre entre recettes et dépenses, la situation s'est péjorée. Il semble toutefois difficile de sortir rapidement du contrat actuel.
72	348.3147.40	Entretien concessions	Un seul dragage et moins de travaux.
78	613.3189.00	Prestations de tiers	Les transactions effectuées par smartphone sont grevées d'une taxe de 1.9 %, mais ne génèrent pas d'économies.
80	616.4370.00	Amendes	Prévisions trop optimistes et corps de police très occupé par les actions contre le deal.
84	680.4231.00 680.4271.04	Loyers Location	Location comptée deux fois dans le budget, par erreur.
90	152.3653.16	Subventions	Couvre notamment les jeux du Castrum, le Petit Globe, Festyv'Eté.
94	157	La Marive	Les revenus ne s'améliorent pas alors que les dépenses ne diminuent guère.
100	807.3809.01	Attribution débiteurs douteux	Augmentation inquiétante des retards de paiements, par des petits comme par des grands consommateurs, avec pour conséquence un très important travail administratif pour le suivi des factures.

Conclusions :

Sur la base de l'examen des comptes, la Commission des finances propose de prendre les mesures spécifiques suivantes :

- la conclusion rapide d'un contrat de prestations avec Travys ;

- une estimation plus réaliste de certains revenus ;
- un taux d'occupation des APEMS (Accueil pour enfants en milieu scolaire) meilleur, notamment pour pouvoir bénéficier des subventions fédérales ;
- l'application rigoureuse et dans les meilleurs délais du principe du pollueur payeur pour le traitement des déchets ;
- une évaluation du coût des colonies et une amélioration du taux d'occupation ;
- une relation plus équilibrée entre dépenses et recettes pour les vélos en libre-service ;
- une meilleure mise en valeur de la Marive, avec une augmentation significative des revenus ;
- une répartition différente et plus large des charges entre les différents postes dans le domaine du gaz comme c'est le cas pour l'électricité, pour anticiper une possible libéralisation du marché.

La Commission des finances constate que les comptes de l'année 2017 ont pu être pratiquement équilibrés, mais avec une attribution très restreinte aux divers fonds de la Commune et des économies importantes par le remplacement différé de postes de travail.

La Commission souligne l'évolution négative du taux d'autofinancement et de l'aggravation de la dette, au moment où les conséquences des décisions portant sur des investissements extrêmement importants vont déployer tous leurs effets négatifs sur les finances.

La Commission demande à la Municipalité de travailler intensivement la question des finances communales, en particulier sur les quatre axes suivants pour limiter ces effets, soit :

- Maîtriser de façon très rigoureuse les dépenses. Cela concerne notamment l'évolution de l'effectif du personnel qui ne devrait être augmenté qu'en relation directe avec l'accroissement de la population et des services que celle-ci attend. Cela signifie également qu'il faut donner priorité aux postes directement liés à ces services et non au renforcement des états-majors.
- Rechercher et mettre en œuvre de façon systématique les possibilités d'économies de toutes natures.
- Utiliser toutes les possibilités réalistes et supportables d'augmenter les recettes, en termes de facturation de services, de taxes, de locations, de droits divers.
- Réduire les investissements à un niveau en relation avec la situation financière de la Commune.

La Commission des finances attire l'attention du Conseil communal sur la situation tendue, actuelle et prévisible, pour les prochaines années, des finances communales et le prie d'en tenir compte dans ses futures décisions.

En conclusion, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'approuver le préavis PR18.06PR relatif aux comptes 2017 tel que présenté par la Municipalité.



Pierre Hunkeler

Président

Yverdon-les-Bains, le 14 juin 2018